DOCUMENT SYNTHETIQUE

PICS

PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE

Pays de Laon
Communauté d'Agglomération

LE CADRE REGLEMENTAIRE



Il doit permettre **d'accompagner et de coordonner** la gestion de crise au niveau **intercommunal**.

Le PICS donne un **cadre aux actions de l'EPCI** en organisant les moyens du territoire pour gérer ses **compétences** et apporter un **appui aux communes**.



Le PICS est remis en avant* avec la **loi Matras**** de novembre 2021 de **consolidation de notre modèle de sécurité civile.**

Loi mise en application par le **décret du 20 juin 2022**.

**créé avec la loi de modernisation de la sécurité civile de 2004*

***Décret d'application 2022-902 du 20/06/22*



Le **président de l'EPCI** est responsable de l'élaboration et de la mise à jour du PICS.

Le Maire reste **DOS (Directeur des Opérations de Secours)** sur sa commune et garde ses **pouvoirs de police**.



Document **obligatoire** pour les EPCI dont une commune au moins a l'obligation d'élaborer un PCS.

22 000 communes

95 % des EPCI (soit environ 1 100 collectivités)

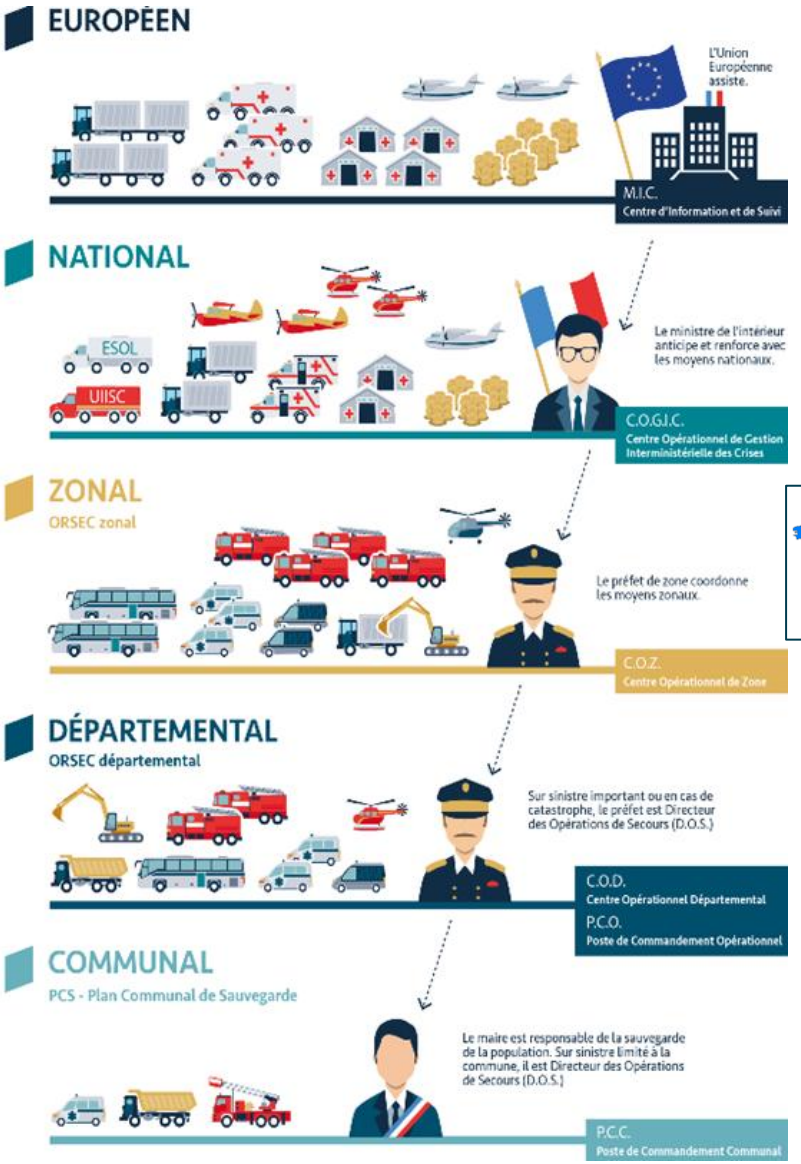


Actualisation et exercice de simulation tous les 5 ans.
Annuaire de crise plus sensible dont l'actualisation 1 à 2 fois par an est fortement conseillée.

L'Organisation de la Réponse de Sécurité Civile

L'ORSEC s'inscrit dans une logique de **réponse graduée** à un évènement en fonction de sa gravité et de son évolution, depuis un état de **veille jusqu'à la mobilisation générale**.

INTERCOMMUNALITE :
PICS – Plan Intercommunal de Sauvegarde



Communes et intercommunalité

SAUVEGARDER

INFORMER
ALERTER
METTRE A L'ABRI
INTERDIRE
SOUTENIR
ASSISTER
RELOGER
etc.

SOUTIEN

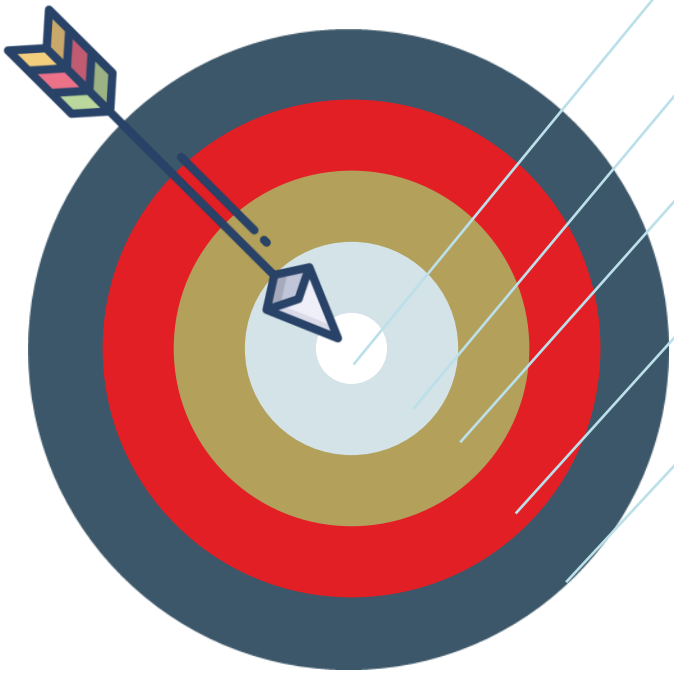
Services de secours (SAMU, SDIS, Croix Rouge, etc.)

SECOURIR

PROTEGER
SOIGNER
MEDICALISER
EVACUER
D'URGENCE
etc.

PROTECTION DE LA POPULATION

LES OBJECTIFS



Mettre en commun **l'analyse des risques et des enjeux** sur les communes.

Organiser et planifier la **continuité d'activité** et le rétablissement des équipements et des missions de l'EPCI.

Assurer **l'appui des communes** sur son territoire.

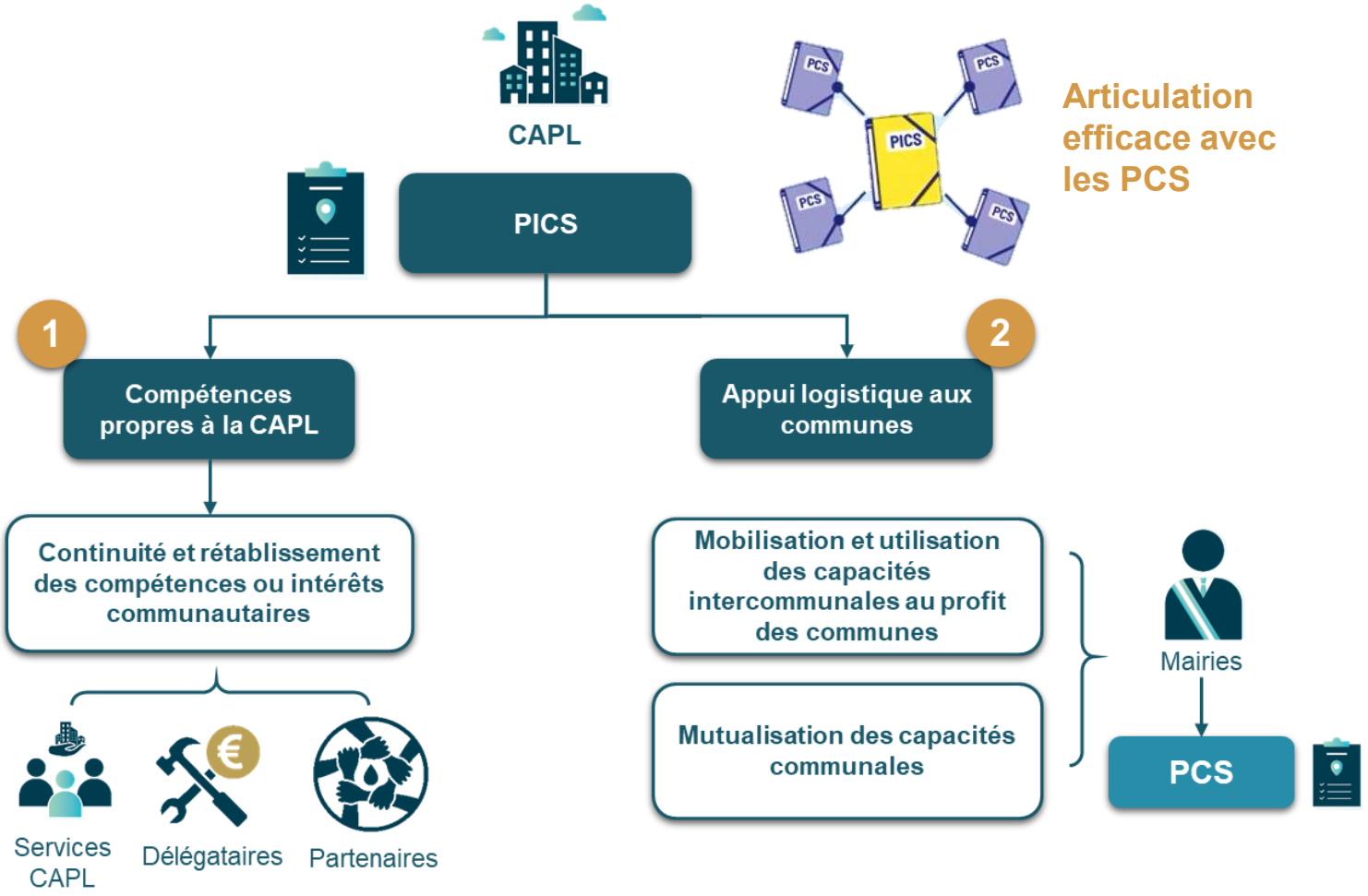
Réaliser **l'inventaire des moyens propres** à l'EPCI et des **moyens mutualisés** des communes membres.

Recenser les **ressources intercommunales** pouvant être mises à disposition des communes.

COMPETENCES TRANSVERSALES

LES 2 GRANDES MISSIONS DE L'INTERCOMMUNALITE EN CAS DE CRISE :

1. **Continuité d'activité des services** et sauvegarde **des enjeux communautaires**
2. Appui **aux communes** via la mise à disposition ou la mutualisation **de moyens**



Evènement communal



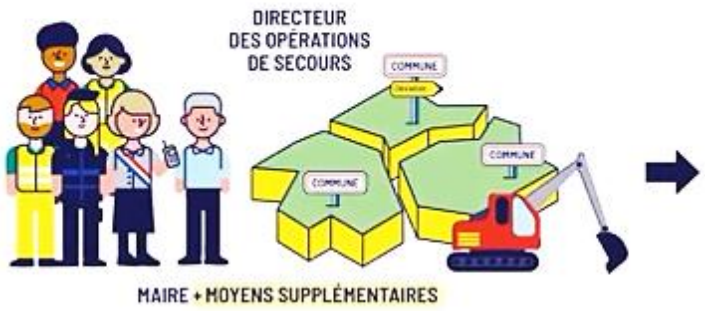
SERVICES COMMUNAUX

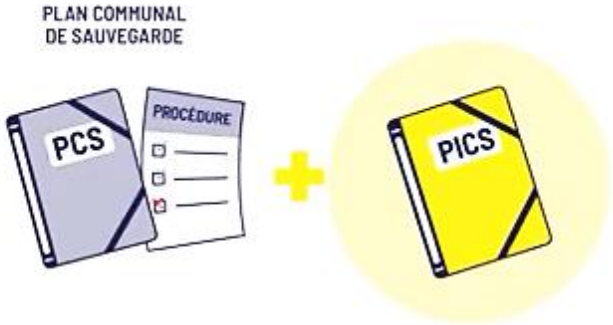


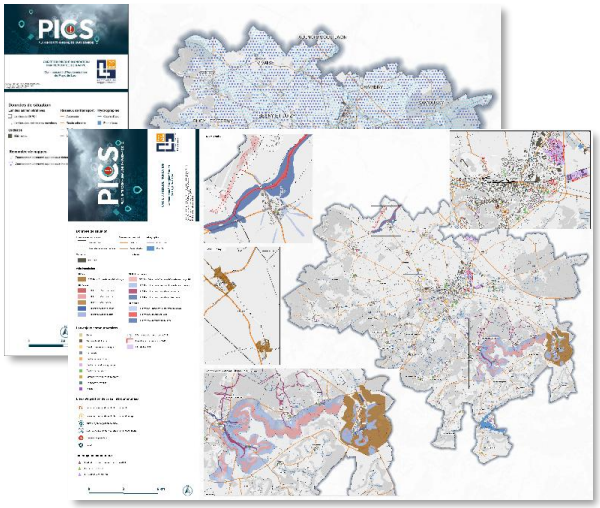
PARTENAIRES



Evènement supra-communal

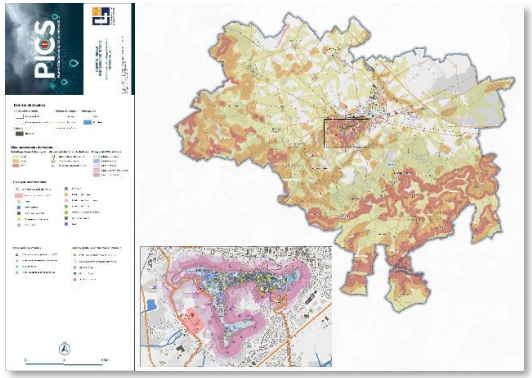


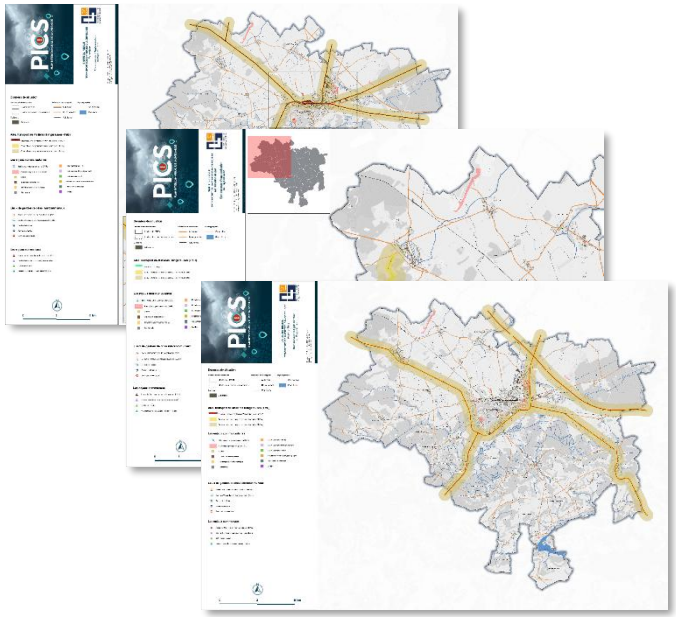


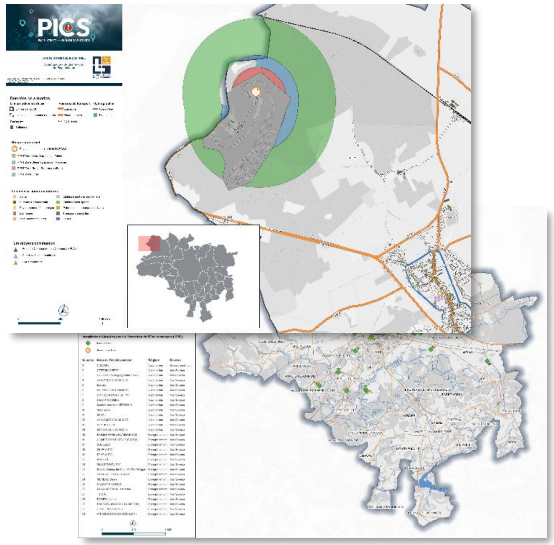


DES CARTOGRAPHIES DES RISQUES (*8)

- Inondation Et remontées de nappes
- Mouvements de terrain (RGA, cavités et éboulements)
- Séisme (niveau 1)
- Transport de Matières Dangereuses (routes, canalisations, voies ferrées)
- Industriel (1 SEVESO seuil haut)







UN CLASSEUR PICS
(en 6 parties)


PICS

PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE

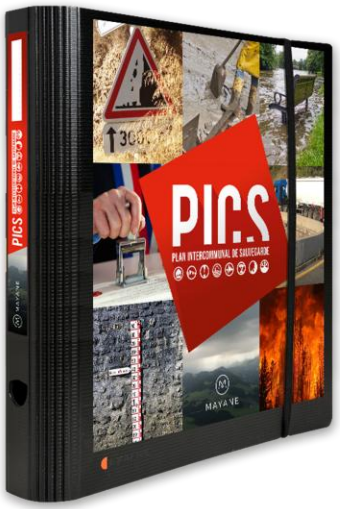
Communauté d'Agglomération

PICS
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE LAON
EDITION 2026

Nombre de communes membres : 38
Commune siège : Laon
Population totale EPCI (2022) : 41 771 hab.
Superficie : 315 km²

RISQUES NATURELS	RISQUES TECHNOLOGIQUES	AUTRES
• Inondations et coulées de boues • Extrêmes climatiques • Mouvements de terrain (retrait-gonflement des argiles, cavités souterraines et éboulement)	• Transports de Matières Dangereuses (TMD) • Industriel	• Sanitaire • Découverte de munitions

Mayane Resilience Center



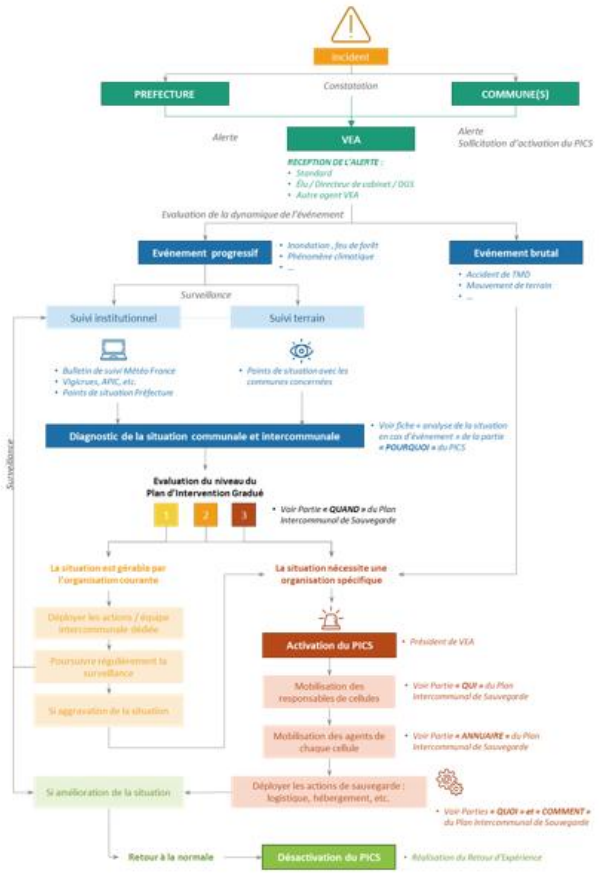


PARTIE 1 POURQUOI ?

Pourquoi ? Cette partie trace les éléments permettant de décider de l'activation ou non du PICS : de la réception de l'alerte à l'information de la préfecture en passant par les surveillances météorologiques, hydrologiques, etc.

RECEPTION DE L'ALERTE & ACTIVATION DU PICS

La chaine de décision, dès les premiers instants de la crise, obéit à un schéma précis : **Réception de l'alerte – Évaluation de la situation – Activation du PICS**. C'est le Président de l'EPCI ou le cadre intercommunal en lien avec ses équipes qui est chargé de l'application de cette chaine de décisions. L'activation du PICS implique d'en **informer la Préfecture et les communes membres**.



ANALYSE DE LA SITUATION EN CAS D'EVENEMENT

FICHE OUTIL A DUPLIQUER

Qu'est-il arrivé ?	
Qui a alerté ?	**La source de l'information et est-elle fiable ?** ☐ OUI ☐ NON

Qui est concerné ?		
Nombre de victimes :	**Nombre de blessés :** *(Impliqués)*	**Nombre d'évacués :** *(En cours ou prévus)*

Quand l'incident s'est-il produit ?
Où l'incident s'est-il produit ? *Et quelle est la zone touchée ?*
Quelles sont les caractéristiques du problème ? *(Nature - technique, organisationnel, politique, médiatique…-, implications pour l'EPCI, cadre juridique, etc.)*
Quelle est l'étendue du problème ? *(Conséquences, dommages directs et indirects, etc.)*
Pourquoi l'incident s'est-il produit ? *(Si connu)*
Jusqu'ici qui a été informé de la situation ? *(Acteurs internes et externes à l'EPCI)*

Mesures déjà prises :	**Mesures à prendre :** *(Préciser le pourquoi : esprit de l'action à entreprendre, effet attendu, intention politique)*
	Moyens à mobiliser :

Qui ? Cette partie présente l'organisation de crise intercommunale : la répartition par cellule dans l'organigramme de crise et les fiches missions précisant le rôle de chaque acteur au cours d'une crise.

L'organigramme de la Structure Intercommunale de Crise

AUTORITÉS

Préfecture : SIDPC

Secours : SDIS 02, Croix Rouge, Sécurité civile, etc.

Sécurité : Gendarmerie, Police nationale

DIRECTION DE L'ACTION INTERCOMMUNALE

Direction de Crise

Directeur de crise :
Président de l'EPCI : **Éric DELHAYE**
Suppléant(e): **Mathieu FRAISE**

Coordinateur de crise :
DGS : **Jean-Marc CARLIER**
Suppléant(e): **Emilie BOQUET**

Cabinet du Président :
Responsable :
Sébastien NOIZET
(Dir. Cab CAPL)

Suppléant(e):
Quentin DELAHOCHE
(Chargé de mission)

Ressources administratives :
Responsable : **Vincent BORNIER**
Suppléant(e): **Karine CZERWINSKI**

Référente main courante :
Sandra ANDRZEJEWSKI

Direction des Systèmes d'Information (DSI) :
Responsable : **Denis SERIN (GIE)**

Liaison avec les communes :
Référent Centralisateur : **Mathieu FRAISE**

Référents par secteur :
- Secteur Mons : **Gérard CHARLES** *(maire)*
- Secteur Crépy : **Patricia MEZZAROBBA** *(maire)*
- Secteur Festieux : **Benoît BUVRY** *(maire)*
- Secteur Athies : **Sandrine DELPLANQUE** *(maire)*
- Secteur Bruyères : **Hervé MONCOURTOIS** *(maire)*

CELLULE COMMUNICATION

Responsable : **Christelle BOURGEOIS**
Suppléante: **Chloé WALTON**

Membre mobilisable :
Quentin DELAHOCHE *(Chargé de mission)*

MEDIAS

CELLULE TECHNIQUE

Responsable : **Olivier GIRARDOT**
Suppléant : **Vincent KACZOREK**
Membres mobilisables :
- Référent « Voirie » : **Elhadi MEZZOUANE**
- Référent « Bâtiment » : **Quentin DE TAVERNIER**
- Référent logistique : **Thierry DUJARDIN**

DSP & PRESTATAIRES PRIVES

CELLULE DECHETS

Responsable : **Sabine BAZIN**
Suppléant : **Benoit BUVRY**

Membre mobilisable :
Stéphane VALLEE

SIRTOM

CELLULE TRANSPORT

Responsable : **Laetitia CHARMAILLE** *(Directrice générale adjointe)*

Suppléant : **Florian BEDEL** *(Chargé de mission suivi des DSP)*

RATP Dev

CELLULE ETABLISSEMENTS CAPL

Responsable : **Thierry DUJARDIN**
Suppléant: **François CARDON**

Responsables de site :
- **Sébastien VELLY** *(Dir. du conservatoire)*
- **Rémi BAZIN** *(Dir. du musée)*
- **Céline GOUBET** *(Dir. de l'office de tourisme)*
- **Quentin DE TAVERNIER** *(piscine patinoire, bâtiments transport urbain)*

DSP

CELLULE EAU-ASSAINISSEMENT-GEMAPI

Responsable : **Emilie BOQUET** *(responsable de service)*
Suppléant(e): **Xavier LETURQUE**
Nicolas RAOULT

Référents Syndicats des eaux :
- **NOREADE** : Michel FRANÇOIS et Philippe PIRE *(Nouvion-le-Vineux)*
- **SEROL** : Philippe BLEUET *(Laniscourt)*
- **SE Crépy** : Thomas ALGLAVE *(Cerny-lès-Bucy)*
- **SE Chemin des Dames** : Sandrine DELPLANQUE *(Athies-sous-Laon)*
- **SE Pont Oger** : François ODO

Référents Syndicats de rivière :
- **Ardon Ailette** : Béatrice LEBEL *(Laon)*
- **Serre aval** : Hubert COMPERE *(Mesbrecourt)*
- **L'Union des Syndicats** : Béatrice LEBEL *(Laon)*

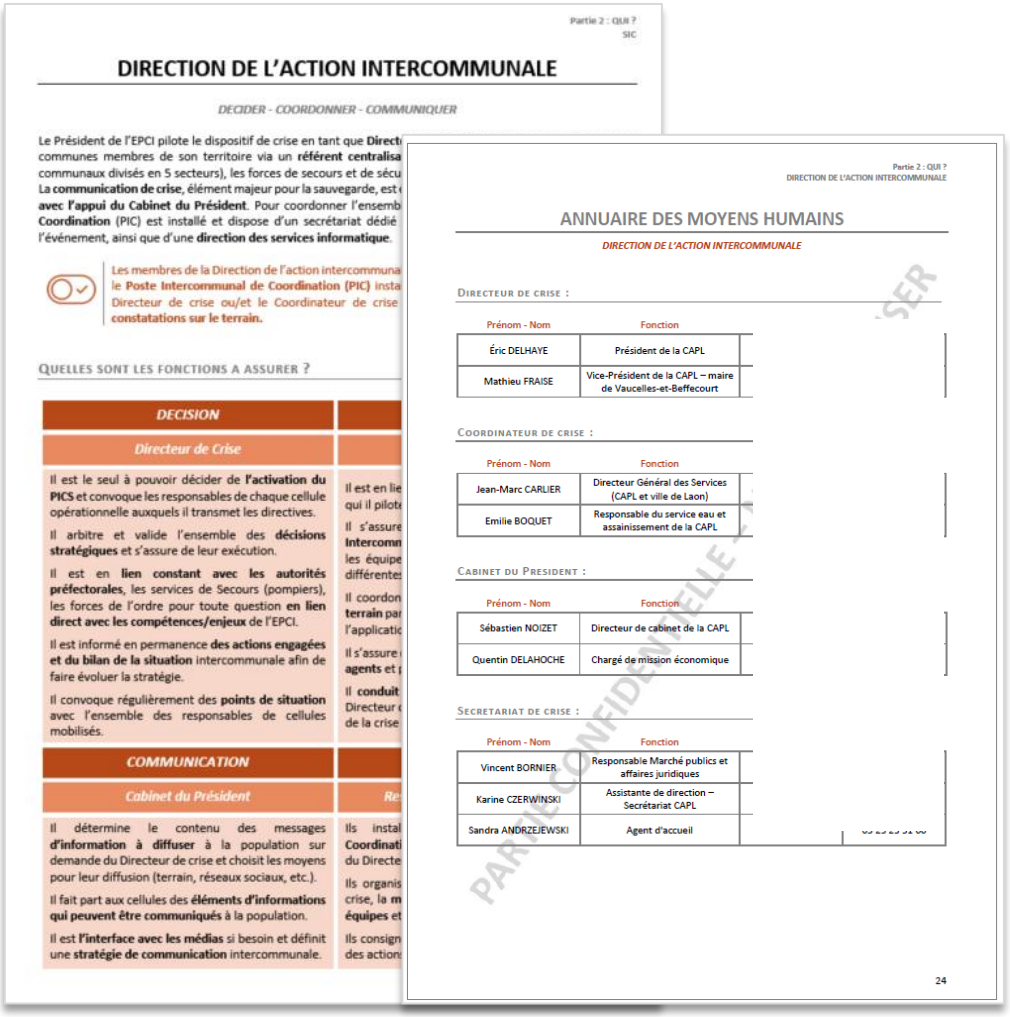
SAUR, SUEZ, VEOLIA

Objectifs :

- Le **juste dimensionnement** de l'organigramme au regard des moyens humains et matériels propres.
- La **bonne répartition des missions** entre les différentes cellules.
- La **hiérarchisation des missions et la montée en puissance** du dispositif intercommunal.

Qui ? Cette partie présente l'organisation de crise intercommunale : la répartition par cellule dans l'organigramme de crise et les fiches missions précisant le rôle de chaque acteur au cours d'une crise.

Les fiches missions



Partie 2 : QUI ?
SIC

DIRECTION DE L'ACTION INTERCOMMUNALE

DECIDER - COORDONNER - COMMUNIQUER

Le Président de l'EPCI pilote le dispositif de crise en tant que **Direct**
communes membres de son territoire via un **référent centralisa**
communaux divisés en 5 secteurs), les forces de secours et de sécu
La **communication de crise**, élément majeur pour la sauvegarde, est
avec l'appui du Cabinet du Président. Pour coordonner l'ensemb
Coordination (PIC) est installé et dispose d'un secrétariat dédié
l'événement, ainsi que d'une **direction des services informatique**.

Les membres de la Direction de l'action intercommuna
le **Poste Intercommunal de Coordination (PIC)** insta
Directeur de crise ou/et le Coordinateur de crise
constatations sur le terrain.

QUELLES SONT LES FONCTIONS A ASSURER ?

DECISION	
Directeur de Crise	
Il est le seul à pouvoir décider de **l'activation du PICS** et convoque les responsables de chaque cellule opérationnelle auxquels il transmet les directives. Il arbitre et valide l'ensemble des **décisions stratégiques** et s'assure de leur exécution. Il est en **lien constant avec les autorités préfectorales**, les services de Secours (pompiers), les forces de l'ordre pour toute question **en lien direct avec les compétences/enjeux** de l'EPCI. Il est informé en permanence **des actions engagées et du bilan de la situation** intercommunale afin de faire évoluer la stratégie. Il convoque régulièrement des **points de situation** avec l'ensemble des responsables de cellules mobilisés.	Il est en lie qui il pilot Il s'assure **Intercomm** les équipe différentes Il coordon **terrain** par l'applicatio Il s'assure **agents** et Il **conduit** Directeur de la crise
COMMUNICATION	
Cabinet du Président	*Re*
Il détermine le contenu des messages **d'information à diffuser** à la population sur demande du Directeur de crise et choisit les moyens pour leur diffusion (terrain, réseaux sociaux, etc.). Il fait part aux cellules des **éléments d'informations qui peuvent être communiqués** à la population. Il est **l'interface avec les médias** si besoin et définit une **stratégie de communication** intercommunale.	Ils instal **Coordinati** du Directe Ils organis crise, la **m** **équipes** et Ils consign des action

Partie 2 : QUI ?
DIRECTION DE L'ACTION INTERCOMMUNALE

ANNUAIRE DES MOYENS HUMAINS

DIRECTION DE L'ACTION INTERCOMMUNALE

DIRECTEUR DE CRISE :

Prénom - Nom	Fonction
Éric DELHAYE	Président de la CAPL
Mathieu FRAISE	Vice-Président de la CAPL – maire de Vaucelles-et-Beffecourt

COORDINATEUR DE CRISE :

Prénom - Nom	Fonction
Jean-Marc CARLIER	Directeur Général des Services (CAPL et ville de Laon)
Emilie BOQUET	Responsable du service eau et assainissement de la CAPL

CABINET DU PRESIDENT :

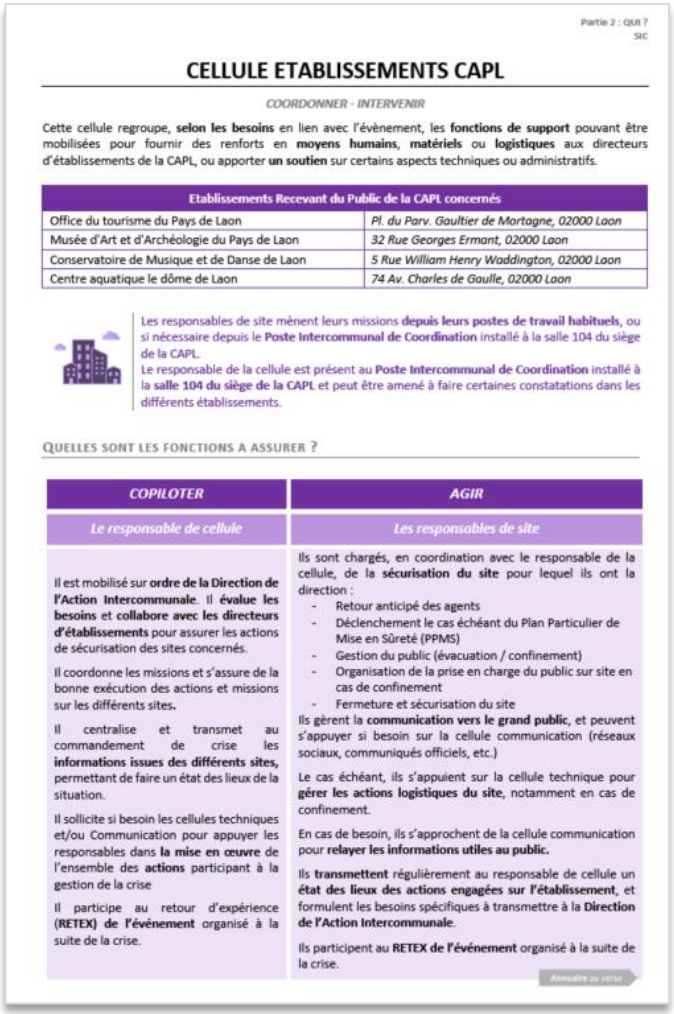
Prénom - Nom	Fonction
Sébastien NOIZET	Directeur de cabinet de la CAPL
Quentin DELAHOCHE	Chargé de mission économique

SECRETARIAT DE CRISE :

Prénom - Nom	Fonction
Vincent BORNIER	Responsable Marché publics et affaires juridiques
Karine CZERWINSKI	Assistante de direction – Secrétariat CAPL
Sandra ANDRZEJEWSKI	Agent d'accueil

PARTIE CONFIDENTIELLE

24



Partie 2 : QUI ?
SIC

CELLULE ETABLISSEMENTS CAPL

COORDONNER - INTERVENIR

Cette cellule regroupe, **selon les besoins** en lien avec l'évènement, les **fonctions de support** pouvant être mobilisées pour fournir des renforts en **moyens humains**, **matériels** ou **logistiques** aux directeurs d'établissements de la CAPL, ou apporter **un soutien** sur certains aspects techniques ou administratifs.

Etablissements Recevant du Public de la CAPL concernés	
Office du tourisme du Pays de Laon	*Pl. du Parv. Gaultier de Mortagne, 02000 Laon*
Musée d'Art et d'Archéologie du Pays de Laon	*32 Rue Georges Ermant, 02000 Laon*
Conservatoire de Musique et de Danse de Laon	*5 Rue William Henry Waddington, 02000 Laon*
Centre aquatique le dôme de Laon	*74 Av. Charles de Gaulle, 02000 Laon*

Les responsables de site mènent leurs missions **depuis leurs postes de travail habituels**, ou si nécessaire depuis le **Poste Intercommunal de Coordination** installé à la salle 104 du siège de la CAPL.
Le responsable de la cellule est présent au **Poste Intercommunal de Coordination** installé à la **salle 104 du siège de la CAPL** et peut être amené à faire certaines constatations dans les différents établissements.

QUELLES SONT LES FONCTIONS A ASSURER ?

COPILOTER	AGIR
Le responsable de cellule	*Les responsables de site*
Il est mobilisé sur **ordre de la Direction de l'Action Intercommunale**. Il **évalue les besoins** et **collabore avec les directeurs d'établissements** pour assurer les actions de sécurisation des sites concernés. Il coordonne les missions et s'assure de la bonne exécution des actions et missions sur les différents sites. Il centralise et transmet au commandement de crise les **informations issues des différents sites,** permettant de faire un état des lieux de la situation. Il sollicite si besoin les cellules techniques et/ou Communication pour appuyer les responsables dans **la mise en œuvre** de l'ensemble des **actions** participant à la gestion de la crise Il participe au retour d'expérience **(RETEX) de l'événement** organisé à la suite de la crise.	Ils sont chargés, en coordination avec le responsable de la cellule, de la **sécurisation du site** pour lequel ils ont la direction : - Retour anticipé des agents - Déclenchement le cas échéant du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) - Gestion du public (évacuation / confinement) - Organisation de la prise en charge du public sur site en cas de confinement - Fermeture et sécurisation du site Ils gèrent la **communication vers le grand public**, et peuvent s'appuyer si besoin sur la cellule communication (réseaux sociaux, communiqués officiels, etc.) Le cas échéant, ils s'appuient sur la cellule technique pour **gérer les actions logistiques du site**, notamment en cas de confinement. En cas de besoin, ils s'approchent de la cellule communication pour **relayer les informations utiles au public.** Ils **transmettent** régulièrement au responsable de cellule un **état des lieux des actions engagées sur l'établissement**, et formulent les besoins spécifiques à transmettre à la **Direction de l'Action Intercommunale**. Ils participent au **RETEX de l'événement** organisé à la suite de la crise.

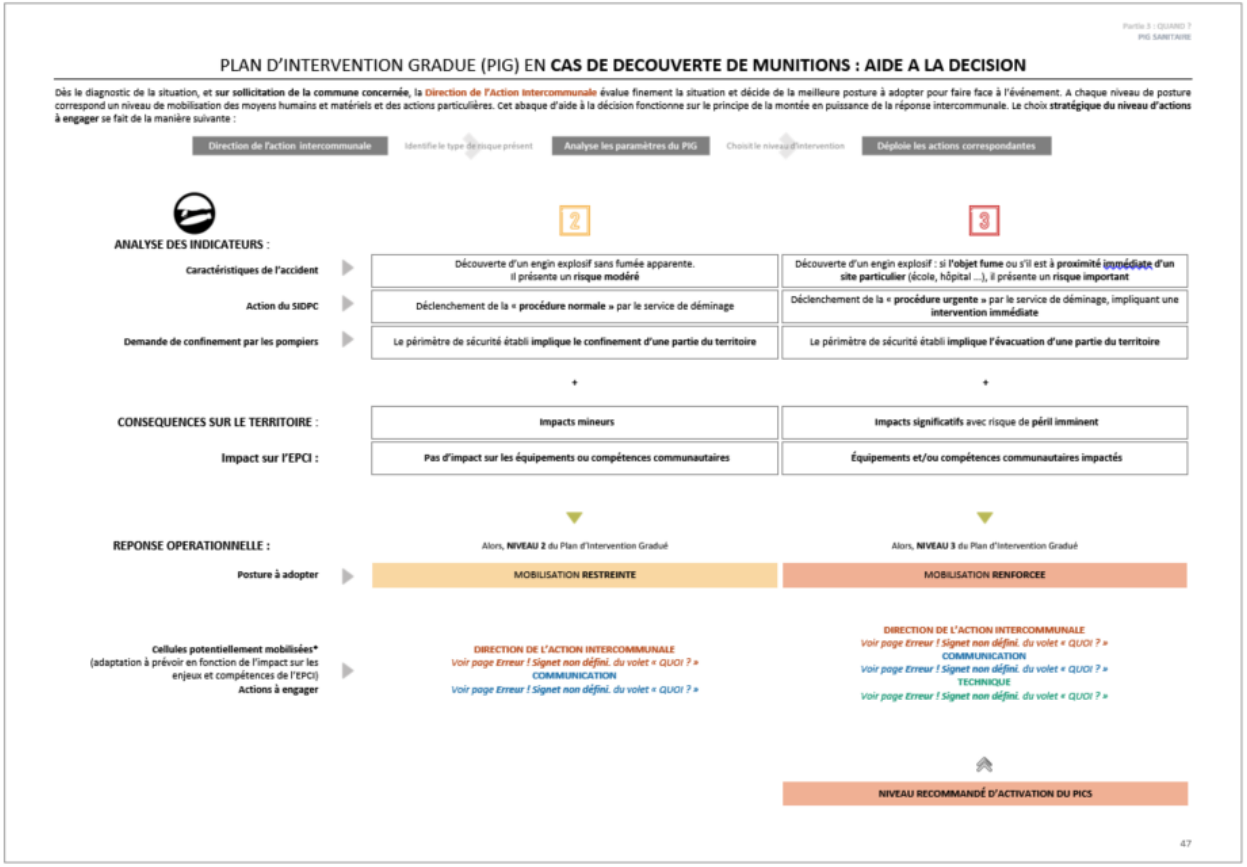
Quand ? Les Plans d'Intervention Gradués (PIG) sont détaillés dans cette partie. Ces PIG sont des outils d'aide à la décision pour piloter et anticiper la gestion de l'événement. Ils permettent une montée en puissance du dispositif intercommunal de crise.

COMPOSITION DU PICS DE LA CAPL

Ils permettent d'avoir une **mobilisation progressive** de la SIC selon la gravité de l'évènement :

➔ **1 PIG par risque soit 8 au total**

➔ Chaque PIG s'appuie sur des **paramètres de déclenchement**



PLAN D'INTERVENTION GRADUE (PIG) EN **CAS DE DECOUVERTE DE MUNITIONS : AIDE A LA DECISION**

Dès le diagnostic de la situation, et **sur sollicitation de la commune concernée**, la Direction de l'Action Intercommunale évalue finement la situation et décide de la meilleure posture à adopter pour faire face à l'événement. A chaque niveau de posture correspond un niveau de mobilisation des moyens humains et matériels et des actions particulières. Cet abaque d'aide à la décision fonctionne sur le principe de la montée en puissance de la réponse intercommunale. Le choix **stratégique du niveau d'actions à engager** se fait de la manière suivante :

Direction de l'action intercommunale → Identifie le type de risque présent → Analyse les paramètres du PIG → Choisit le niveau d'intervention → Déploie les actions correspondantes

ANALYSE DES INDICATEURS :	2	3
Caractéristiques de l'accident	Découverte d'un engin explosif sans fumée apparente. Il présente un **risque modéré**	Découverte d'un engin explosif : si **l'objet fume** ou s'il est **à proximité immédiate d'un site particulier** (école, hôpital ...), il présente un **risque important**
Action du SIDPC	Déclenchement de la « **procédure normale** » par le service de déminage	Déclenchement de la « **procédure urgente** » par le service de déminage, impliquant une **intervention immédiate**
Demande de confinement par les pompiers	Le périmètre de sécurité établi **implique le confinement d'une partie du territoire**	Le périmètre de sécurité établi **implique l'évacuation d'une partie du territoire**
CONSEQUENCES SUR LE TERRITOIRE :	**Impacts mineurs**	**Impacts significatifs** avec risque de **péril imminent**
Impact sur l'EPCI :	**Pas d'impact sur les équipements ou compétences communautaires**	**Équipements et/ou compétences communautaires impactés**
REPONSE OPERATIONNELLE :	Alors, **NIVEAU 2** du Plan d'Intervention Gradué	Alors, **NIVEAU 3** du Plan d'Intervention Gradué
Posture à adopter	MOBILISATION **RESTREINTE**	MOBILISATION **RENFORCEE**
Cellules potentiellement mobilisées* (adaptation à prévoir en fonction de l'impact sur les enjeux et compétences de l'EPCI) **Actions à engager**	DIRECTION DE L'ACTION INTERCOMMUNALE *Voir page Erreur ! Signet non défini. du volet « QUOI ? »* COMMUNICATION *Voir page Erreur ! Signet non défini. du volet « QUOI ? »*	DIRECTION DE L'ACTION INTERCOMMUNALE *Voir page Erreur ! Signet non défini. du volet « QUOI ? »* COMMUNICATION *Voir page Erreur ! Signet non défini. du volet « QUOI ? »* TECHNIQUE *Voir page Erreur ! Signet non défini. du volet « QUOI ? »*

NIVEAU RECOMMANDÉ D'ACTIVATION DU PICS

47

Inondation · Risques climatiques · Mouvements de terrain RGA · Séisme (niveau 1) · Transport de Matières Dangereuses (TMD) · Industriel (1 SEVESO seuil haut) · Sanitaire · Découverte de munitions

Quoi ? L'ensemble des actions intercommunales à mettre en œuvre est exposé dans cette partie. Elles listent en détail l'ensemble des opérations génériques et spécifiques à déployer (de la vigilance à la post-crise) par cellule et par typologie de risque.

Il s'agit d'un véritable **mémo** qui liste, par risque, les tâches à mettre en œuvre par toutes les cellules opérationnelles lors de la gestion de l'événement.

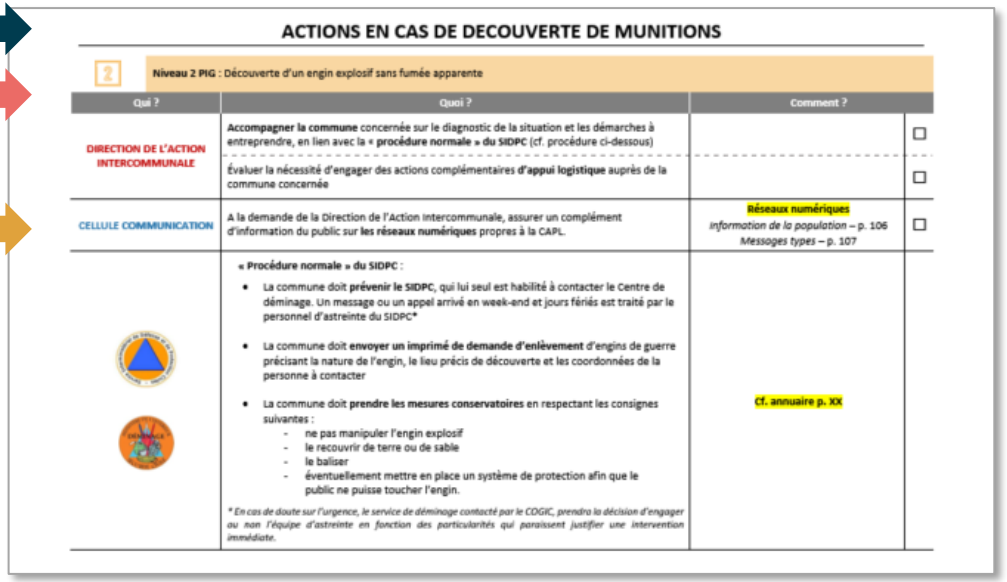
Les actions sont classées par ordre chronologique, depuis la vigilance jusqu'à la post-crise et la conduite du retour d'expérience (RETEX) en suivant le Plan d'Intervention Gradué (PIG).

Le PICS est structuré sous forme de **feuilles « détachables ».** Cette partie est classée par :

Risque

Niveau de vigilance (PIG)

Cellule



ACTIONS EN CAS DE DECOUVERTE DE MUNITIONS

Niveau 2 PIG : Découverte d'un engin explosif sans fumée apparente

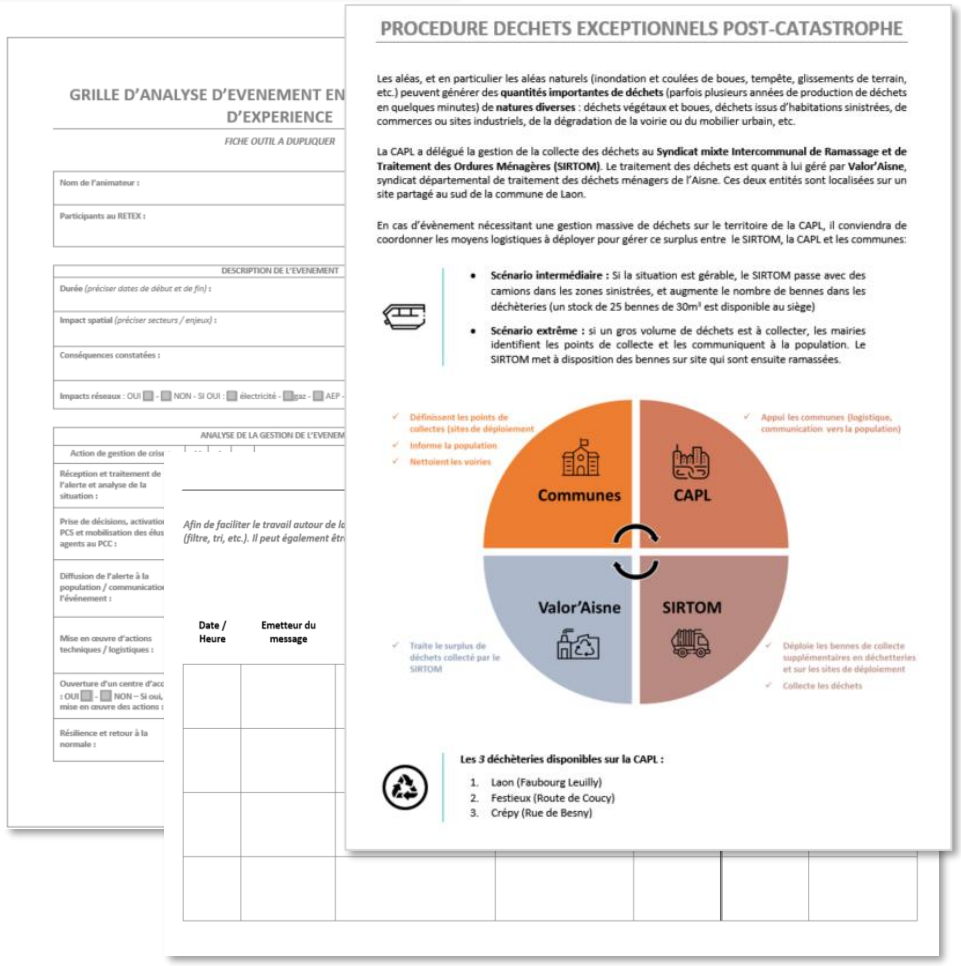
Qui ?	Quoi ?	Comment ?	
DIRECTION DE L'ACTION INTERCOMMUNALE	**Accompagner la commune** concernée sur le diagnostic de la situation et les démarches à entreprendre, en lien avec la « **procédure normale** » **du SIDPC** (cf. procédure ci-dessous)		☐
	Évaluer la nécessité d'engager des actions complémentaires **d'appui logistique** auprès de la commune concernée		☐
CELLULE COMMUNICATION	A la demande de la Direction de l'Action intercommunale, assurer un complément d'information du public sur **les réseaux numériques** propres à la CAPL.	**Réseaux numériques** *information de la population – p. 106* *Messages types – p. 107*	☐
	« **Procédure normale** » **du SIDPC** : • La commune doit **prévenir le SIDPC**, qui lui seul est habilité à contacter le Centre de déminage. Un message ou un appel arrivé en week-end et jours fériés est traité par le personnel d'astreinte du SIDPC* • La commune doit **envoyer un imprimé de demande d'enlèvement** d'engins de guerre précisant la nature de l'engin, le lieu précis de découverte et les coordonnées de la personne à contacter • La commune doit **prendre les mesures conservatoires** en respectant les consignes suivantes : - ne pas manipuler l'engin explosif - le recouvrir de terre ou de sable - le baliser - éventuellement mettre en place un système de protection afin que le public ne puisse toucher l'engin. ** En cas de doute sur l'urgence, le service de déminage contacté par le CODIC, prendra la décision d'engager ou non l'équipe d'astreinte en fonction des particularités qui paraissent justifier une intervention immédiate.*	**Cf. annuaire p. XX**	



Comment ? Cette partie peut être considérée comme **la boite à outils** du PICS. On y retrouve les procédures utiles à la gestion des crises (ouverture du Poste Intercommunal de Coordination – PIC –, gestion d'un Centre d'Accueil et de Regroupement – CARe –, tenue de la main courante, etc.) afin d'aider chaque cellule dans ses missions.

Les actions de la partie « Quoi ? » peuvent renvoyer à une procédure spécifique.

- Les **procédures** constituent **la boite à outils** du PICS. Elles doivent détailler de manière précise les différentes procédures et les champs d'intervention à mettre en œuvre pour la gestion de la crise.
- Ces fiches peuvent être accompagnées de fiches « support » qui constituent des **documents « prêts à l'emploi »**, à dupliquer et à remplir directement



GRILLE D'ANALYSE D'EVENEMENT EN D'EXPERIENCE

FICHE OUTIL A DUPLIQUER

Nom de l'animateur :

Participants au RETEX :

DESCRIPTION DE L'EVENEMENT

Durée *(préciser dates de début et de fin)* :

Impact spatial *(préciser secteurs / enjeux)* :

Conséquences constatées :

Impacts réseaux : OUI - NON - SI OUI : électricité - gaz - AEP -

ANALYSE DE LA GESTION DE L'EVENEM

Action de gestion de crise

Réception et traitement de l'alerte et analyse de la situation :

Prise de décisions, activation PCS et mobilisation des élus agents au PCC :

Diffusion de l'alerte à la population / communication l'événement :

Mise en œuvre d'actions techniques / logistiques :

Ouverture d'un centre d'acc : OUI - NON – Si oui, mise en œuvre des actions :

Résilience et retour à la normale :

Afin de faciliter le travail autour de la (filtre, tri, etc.). Il peut également êtr

Date / Heure	Emetteur du message					

PROCEDURE DECHETS EXCEPTIONNELS POST-CATASTROPHE

Les aléas, et en particulier les aléas naturels (inondation et coulées de boues, tempête, glissements de terrain, etc.) peuvent générer des **quantités importantes de déchets** (parfois plusieurs années de production de déchets en quelques minutes) de **natures diverses** : déchets végétaux et boues, déchets issus d'habitations sinistrées, de commerces ou sites industriels, de la dégradation de la voirie ou du mobilier urbain, etc.

La CAPL a délégué la gestion de la collecte des déchets au **Syndicat mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM)**. Le traitement des déchets est quant à lui géré par **Valor'Aisne**, syndicat départemental de traitement des déchets ménagers de l'Aisne. Ces deux entités sont localisées sur un site partagé au sud de la commune de Laon.

En cas d'évènement nécessitant une gestion massive de déchets sur le territoire de la CAPL, il conviendra de coordonner les moyens logistiques à déployer pour gérer ce surplus entre le SIRTOM, la CAPL et les communes:

- **Scénario intermédiaire :** Si la situation est gérable, le SIRTOM passe avec des camions dans les zones sinistrées, et augmente le nombre de bennes dans les déchèteries (un stock de 25 bennes de 30m³ est disponible au siège)
- **Scénario extrême :** si un gros volume de déchets est à collecter, les mairies identifient les points de collecte et les communiquent à la population. Le SIRTOM met à disposition des bennes sur site qui sont ensuite ramassées.

Définissent les points de collectes (sites de déploiement
Informe la population
Nettoient les voiries

Appui les communes (logistique, communication vers la population)

Communes
CAPL
Valor'Aisne
SIRTOM

Traite le surplus de déchets collecté par le SIRTOM

Déploie les bennes de collecte supplémentaires en déchetteries et sur les sites de déploiement
Collecte les déchets

Les 3 déchèteries disponibles sur la CAPL :

1. Laon (Faubourg Leuilly)
2. Festieux (Route de Coucy)
3. Crépy (Rue de Besny)



Annuaire de crise. L'annuaire de crise regroupe les coordonnées de l'ensemble des enjeux, des services extérieurs associés à la gestion des crises (y compris des communes) et les informations relatives aux moyens humains et matériels communaux et intercommunaux, et aux moyens privés.

Sa mise à jour doit se faire de manière régulière.

LES PARTENAIRES - DELEGATAIRES

Organisme	Nom Prénom	fonction	
ENEDIS	/	Numéro d'urgence - collectivités	
	/	Numéro d'urgence - particuliers	
	/	Cadre de permanence H24	
	Philippe PARCHEMINIER	Interlocuteur Territorial	
USEDA	Anthony BERTRAND		
	Lydia FERRAZ		
	Armelle FELL		
Croix Rouge de l'Aisne	Annick COURTIN	Présidente	
SIRTOM du Laonnois		Gestion des déchets	
	David COLOMBO	Responsable de site	
TUL		Transport Urbain Laonnois	
RATP Dev			
ERDF	Réseau électrique		
		N° urgence :	
GRDF	Gestion réseau gaz de France		
		N° urgence :	
SUEZ			
		N° urgence :	
Groupement d'Intérêt Economique (GIE)	Denis SERIN	Directeur du GIE	
Veolia	Loïc CHALA	responsable réseau eau potable	
	Yves BOURGEOIS	Directeur Territorial - Aisne	
SAUR	Jérôme PICARD	Chef de secteur	
SUEZ	Olivier BERTRAND	Directeur adjoint agence Picardie	
SEROL	Philippe BLEUET	président	
NOREADE (SIDEN SIAN)	Lionel MICHEL	directeur de centre	
SE du Pont Oger	Martine BRICOT	Présidente	
Syndicat Eau Crépy	Cédric TUTIN	Président	
Syndicat du Chemin de Dames	Bruno CAILLIEZ	Président	
Synd. Mixte du plan d'eau des vallées de l'Ailette et de la Bièvre	Matthieu SERGIEJCZYK	Directeur	03-23-24-75-80

LES CENTRES D'ACCUEIL ET DE REGROUPEMENT (CARE) COMMUNAUX

Commune	Nom du CARe	Adresse	Téléphone	superficie (en m²)	capacité d'accueil	parking	Nb de places	Nb de sanitaires	Nb de douches	Possibilité de réchauffage ou de cuisson	Possibilité de conservation au froid
ATHIES SOUS LAON	Salle des fêtes	Rue des Écoles			50						
ATHIES SOUS LAON	Salle polyvalente	Rue du Château d'Eau			165						
ATHIES SOUS LAON	Salle de l'avenir	Rue de la Paix			60						
AULNOIS SOUS LAON	Salle des Fêtes	rue de la piscine			150	Oui	100	5	1	Oui	Oui
AULNOIS SOUS LAON	Salle Moutonnet	12 rue du Tour de Place			50	Oui		3	0	Non	Non
BESNY ET LOIZY	Salle du conseil municipal	5 Rue de l'Église	03 23 79 69 38	30	10	Oui				Non	
BRUYERES ET MONTBERAULT	Salle des fêtes	13 rue du Parvis		200	200	Oui	2	3	0	Oui	Oui
BUCY LES CERNY	Salle des fetes	7 Rue de Coucy			50	Oui		2		Oui	Oui
CERNY EN LAONNOIS	Salle Communale	2 rue saint rémy			50	Oui		1		Oui	Oui
CERNY LES BUCY	Salle Ollioules	5 rue de la mairie			25	Oui		1		Oui	Oui
CESSIERES SUZY	Salle polyvalente de Cessières	rue du bloc			80	Oui		3		Oui	Oui
CESSIERES SUZY	Salle des fêtes de Suzy (ancienne mairie)	rue de l'église			40	Oui		2		Oui	Oui

LES LIEUX DE GESTION DES CRISES

Poste Intercommunal de Coordination (PIC) :

Pièce dédiée dans le siège actuel de la CAPL (salle 104) et le futur siège (salle 1er étage)

Ligne téléphonique réservée dédiée

Standard de crise :

Accueil du siège de la CAPL

Ligne directe : 03 23 22 31 00

Standard en cas de repli :

Conservatoire de Musique et de Danse

PIC de repli :

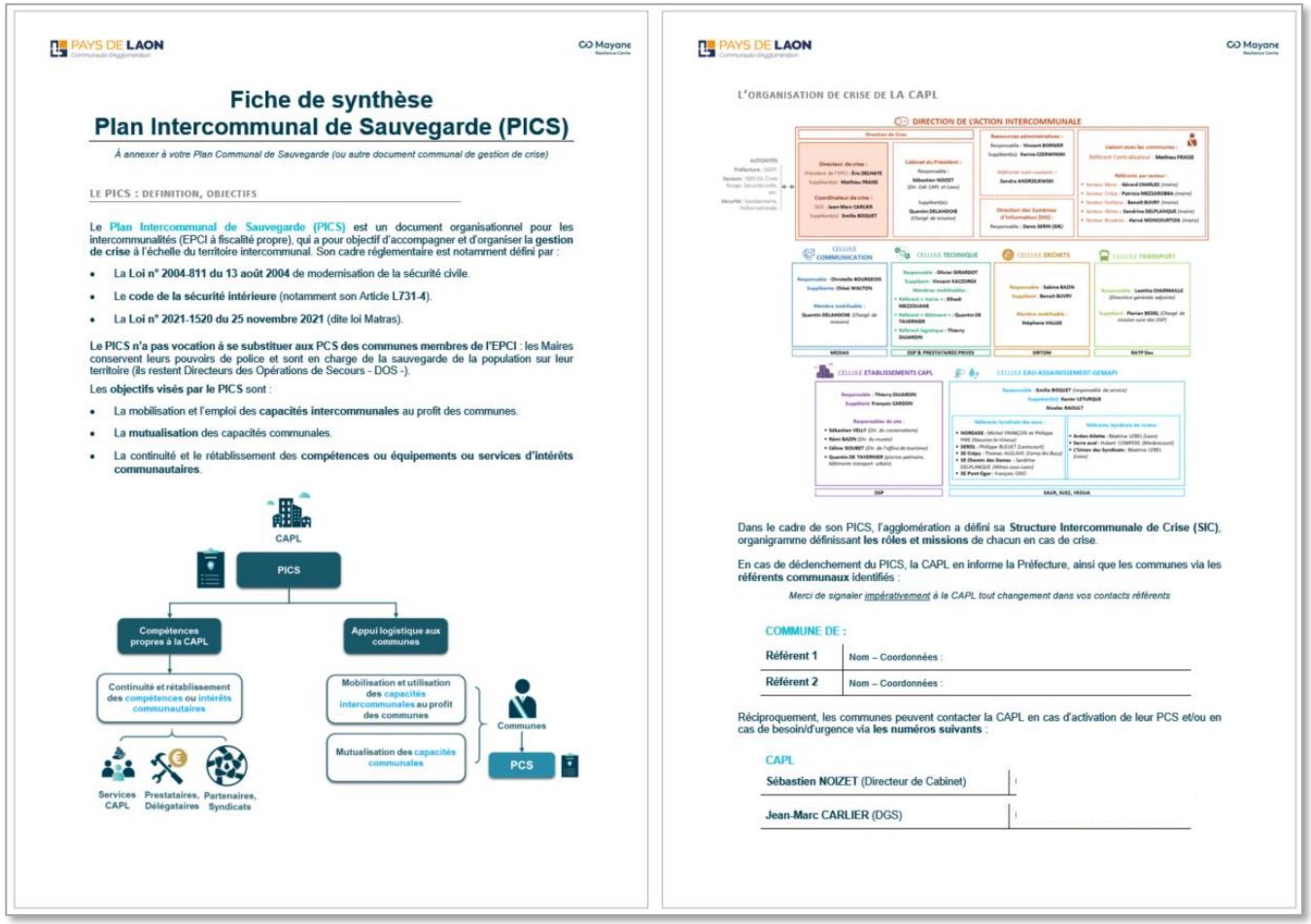
Conservatoire de Musique et de Danse

➔ renvoi d'appel de la ligne réservée



Une fiche synthétique à destination des 38 communes de la CAPL

- Fiche à annexer aux PCS
- Rappelle les **objectifs réglementaires** et l'articulation entre le PCS et le PICS
- **Organigramme** de la Structure Intercommunale de Crise (SIC)
- **Modalités d'échange** entre la commune et la CAPL



PAYS DE LAON — Mayane

Fiche de synthèse
Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)

À annexer à votre Plan Communal de Sauvegarde (ou autre document communal de gestion de crise)

LE PICS : DEFINITION, OBJECTIFS

Le Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) est un document organisationnel pour les intercommunalités (EPCI à fiscalité propre), qui a pour objectif d'accompagner et d'organiser la **gestion de crise** à l'échelle du territoire intercommunal. Son cadre réglementaire est notamment défini par :

- La **Loi n° 2004-811 du 13 août 2004** de modernisation de la sécurité civile.
- Le **code de la sécurité intérieure** (notamment son Article **L731-4**).
- La **Loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021** (dite loi Matras).

Le PICS n'a pas vocation à se substituer aux PCS des communes membres de l'EPCI : les Maires conservent leurs pouvoirs de police et sont en charge de la sauvegarde de la population sur leur territoire (ils restent Directeurs des Opérations de Secours - DOS -).

Les **objectifs visés par le PICS** sont :

- La mobilisation et l'emploi des **capacités intercommunales** au profit des communes.
- La **mutualisation** des capacités communales.
- La continuité et le rétablissement des **compétences ou équipements ou services d'intérêts communautaires**.

PAYS DE LAON — Mayane

L'ORGANISATION DE CRISE DE LA CAPL

Dans le cadre de son PICS, l'agglomération a défini sa **Structure Intercommunale de Crise (SIC)**, organigramme définissant **les rôles et missions** de chacun en cas de crise.

En cas de déclenchement du PICS, la CAPL en informe la Préfecture, ainsi que les communes via les **référents communaux** identifiés :

Merci de signaler impérativement à la CAPL tout changement dans vos contacts référents

COMMUNE DE :

Référent 1	Nom – Coordonnées :
Référent 2	Nom – Coordonnées :

Réciproquement, les communes peuvent contacter la CAPL en cas d'activation de leur PCS et/ou en cas de besoin/d'urgence via **les numéros suivants** :

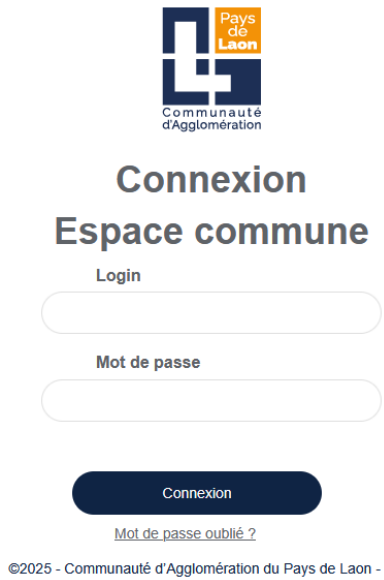
CAPL

Sébastien NOIZET (Directeur de Cabinet)	
Jean-Marc CARLIER (DGS)	

LES OUTILS DE MUTUALISATION À DISPOSITION DES 38 COMMUNES MEMBRES :

Panneau Pocket

Application d'information qui permet d'envoyer des notifications sur les téléphones portables des personnes qui ont téléchargé l'application (et sélectionné la commune).



Plateforme de partage pour les communes membres de la CAPL. Il s'agit d'un outil à guichet unique qui permet :

- le partage de documents,
- des commandes groupées,
- l'accès à un planning partagé,
- l'invitation d'évènements par notification

Un inventaire commun réalisé lors de la phase de diagnostic pour une **meilleure compréhension des organisations communales et des moyens disponibles**

Diagnostic PICS CAPL : Synthèse des PCS et des entretiens avec les communes

PAYS DE LAON Communauté d'Agglomération — Mayane Resilience Center

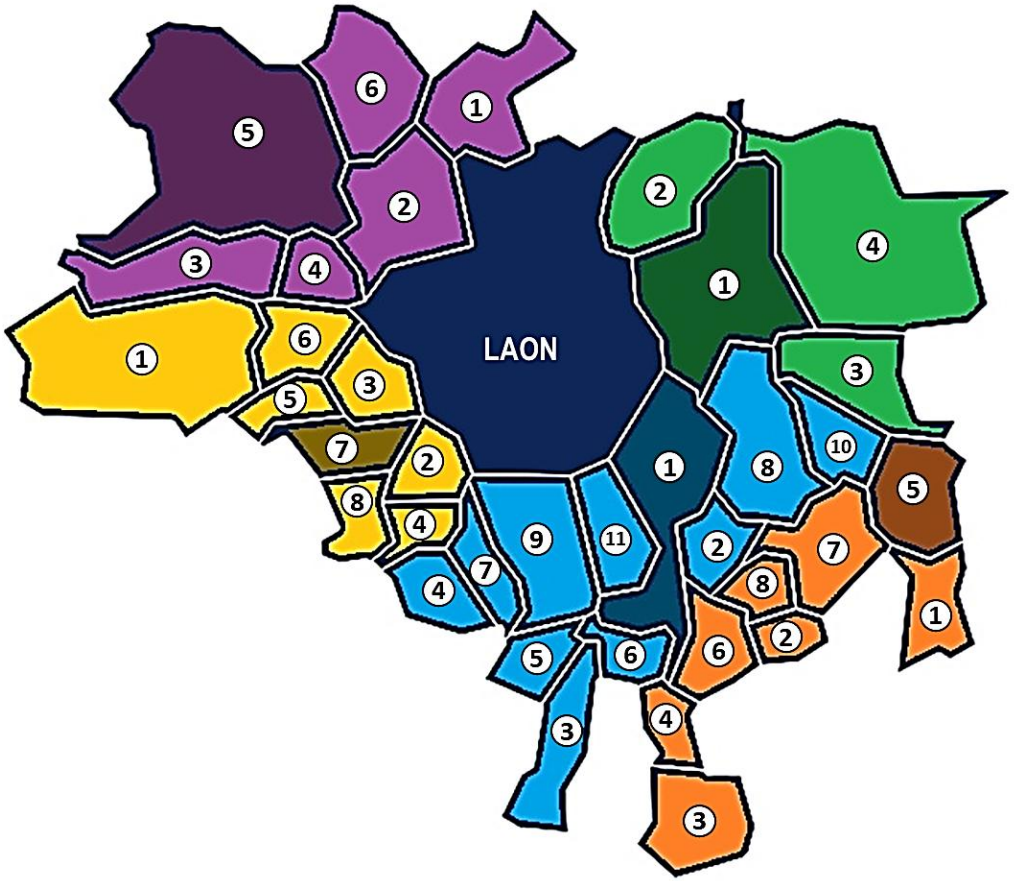
Sommaire	
Généralités	Généralités
	Évaluation de la connaissance de la commune sur le sujet du PCS
Gestion de crise communale	Généralités sur la Gestion de Crise communale
Aléas & Enjeux	Connaissance des aléas menaçant la collectivité
	Connaissance des enjeux exposés
Ressources & Moyens	Moyens organisationnels de gestion d'évènement
	Moyens matériels internes à la commune
	Moyens techniques pouvant être mis à disposition de la commune
Information & Alerte	L'information aux populations
	L'alerte aux populations
RETEX et attente PICS	Retour d'expérience de la gestion de l'évènement
	Vos attentes par rapport au PICS

Sur 38 communes, 35 communes-membres de la CAPL ont identifié lors des entretiens de diagnostic au moins un Centre d'Accueil et de Regroupement (CARe) sur leur territoire.

Au total, ce sont **56 CARe qui sont à dispositions**.



Carte de sectorisation du territoire pour gérer la coordination de l'organisation de crise intercommunale



Secteur Crépy

1. Aulnois-sous-Laon
2. Besny-et-Loisy
3. Bucy-les-Cerny
4. Cerny-les-Bucy
5. **Crépy**
6. Vivaise

Secteur Athies-sous-Laon

1. **Athies-sous-Laon**
2. Chambry
3. Eppes
4. Samoussy

Secteur Festieux

1. Arrancy
2. Bièvres
3. Cerny-en-Laonnois
4. Chamouille
5. **Festieux**
6. Martigny-Courpierre
7. Montchâlons
8. Orgeval

Secteur Bruyères-et-Montbérault

1. **Bruyères-et-Montbérault**
2. Chérêt
3. Colligis-Crandelain
4. Laval-en-Laonnois
5. Lierval
6. Monthenault
7. Nouvion-le-Vineux
8. Parfondru
9. Presles-et-Thierny
10. Veslud
11. Vorges

Secteur Mons-en-Laonnois

1. Cessières-Suzy
2. Chivy-lès-Etouvelles
3. Clacy-et-Thierret
4. Etouvelles
5. Laniscourt
6. Molinchart
7. **Mons-en-Laonnois**
8. Vaucelles-et-Beffecourt

DOCUMENT SYNTHETIQUE

PICS

PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE

Pays de Laon
Communauté d'Agglomération